

UNION BURUNDAISE DES JOURNALISTES



Rapport sur les violations des droits de journalistes au Burundi

Rapport du Premier Trimestre 2018

Alex

31/03/2018

Ce rapport traite des violations des journalistes burundais
durant le premier trimestre 2018

Introduction

A l'approche des échéances électorales, le référendum sur la réforme de la constitution notamment programmé pour le 17 Mai 2018, les autorités burundaises posent des actes qui font preuve d'une certaine nervosité. Les premières cibles de cette nervosité sont, à n'en pas douter, les professionnels des medias.

Cela se traduit par des actes d'intimidation à l'endroit des journalistes. Ces derniers sont objet de tous les assauts. Il s'agit de les faire taire et ainsi se ranger, de gré ou de force, derrière le camp du "oui" lors du referendum constitutionnel. Ceci va d'ailleurs dans la droite ligne de l'avertissement du chef de l'Etat du 12 décembre 2017 lors du lancement de la campagne référendaire. Il avait alors annoncé qu'il y a une ligne rouge à ne pas franchir aussi bien pour les hommes politiques que pour les journalistes qui devraient penser à se taire plutôt que de nager à contre courant.

Des instruments d'intimidation ne manquent pas. On avait déjà l'administration, la police, et les Imbonerakure qui s'étaient illustrés dans le harcèlement des journalistes au quotidien, mais cette fois ci, les instances judiciaires entrent dans la danse et convoquent les journalistes sans aucune véritable raison.

Les Imbonerakure qui, depuis des années, font la pluie et le beau temps dans les provinces, viennent de franchir une autre étape ce premier trimestre en attendant à la vie d'un journaliste du groupe de presse Iwacu.

A. Ingérence de l'administration et des pouvoirs publics dans le travail des medias.

Au cours de ce premier trimestre de l'année 2018, les professionnels des medias ont reçu des invectives de l'administration. Ce n'est pas nouveau mais les professionnels des medias se seraient attendu à un meilleur traitement après plusieurs sessions de dialogue dirigées par le ministère en charge des médias, des rencontres auxquelles participaient les représentants des medias et les responsables administratifs. Force est de constater que rien n'a changé en terme d'ingérence de l'administration dans le travail des

professionnels des médias. "Les tigres" ont gardé la griffe facile. Durant ce trimestre, la médaille de la honte est à décerner au gouverneur de Ruyigi. Il s'est illustré au mois de Février dans le harcèlement des correspondants basés à Ruyigi, pour leur interdire de travailler sous prétexte qu'ils perturbent la sécurité de sa province.

Le 7 février, cette autorité administrative a convoqué le correspondant de la radio Isanganiro, Jean Claude Nshimirimana. Un reportage diffusé la veille sur les ondes de la radio Isanganiro sur la collecte des contributions aux élections de 2020 que le ministère en charge de l'éducation exigeait des enseignants en plus des retenues mensuelles sur salaire n'a pas été du goût du gouverneur. Il ne fallait pas dévoiler le caractère forcé de cette collecte alors que le gouvernement veut faire croire que tous les citoyens contribuent volontairement. Le gouverneur a intimé l'ordre au journaliste de ne plus travailler dans sa province comme journaliste sous peine d'emprisonnement. Le gouverneur de Ruyigi a accusé le journaliste de trouble à l'ordre public dans l'exercice de son métier.

Quelques semaines après, le 21 février, le même gouverneur a convoqué le journaliste de l'agence burundaise de presse, Eric Manirambona. En cause, un article publié dans l'agence de presse ABP Infos dans lequel des résidents de la région de Kumorukuzi demandent l'extension de la période d'enrôlement car ils manquent des cartes d'identités. Après son entrevue avec le journaliste, le gouverneur s'est finalement rendu compte qu'il n'a commis aucune faute.

Comment un gouverneur de province peut-il s'arroger le droit de juger le travail d'un journaliste ? Ce rôle dévolu au Conseil national de la communication presque démissionnaire a été accaparé par les administratifs qui exigent non seulement une autorisation écrite aux journalistes pour faire le travail dans leur entité mais évaluent aussi leur travail. Les gouverneurs de province sont apparemment investis de tous les pouvoirs, même ceux des officiers de police judiciaire, et n'hésitent donc pas à menacer les correspondants d'emprisonnement s'ils n'agissent pas dans le sens voulu.

Au mois de janvier, 3 journalistes de Humuriza FM, une radio basée en province de Gitega, ont du rebrousser chemin et rentrer sur Gitega sans travailler. Le gouverneur de karuzi leur a refusé d'y organiser leur émission. En cause, une autorisation écrite du gouverneur de Gitega qui leur manquait.

Une autre ingérence est venue du ministre de la communication qui a récemment mis en place une commission chargée de préparer la couverture en synergie du referendum constitutionnel. Une commission certes composée de membres provenant des différents medias, y compris les medias privés, mais ce n'est pas par pur hasard qu'elle est pilotée par un Directeur général au ministre en charge de la commission.

Déjà au niveau de la forme, le ministre de la communication a outrepassé ses pouvoirs en se substituant aux organisations des professionnels des medias et les responsables des organes de presse, les seuls habilités à organiser les rédactions pour la couverture de tels événements.

Les professionnels des medias suspectent donc un manque de neutralité de cette commission. Le camp du non n'aura certes pas un égal accès aux medias car toutes les balises sont en place pour contrôler le contenu médiatique durant cette synergie. Quelles seraient en effet, les marges de manœuvre des membres de cette commission nommée par le ministre et dont les moyens de mise en oeuvre de la synergie proviendraient aussi du gouvernement?

B. Atteinte à l'intégrité physique

Non content de suivre partout les journalistes pour « les encadrer », écouter et parfois intimider les personnes ressources, les imbonerakure qui font la loi dans les provinces en sont venu actuellement à attenter à l'intégrité physique des journalistes.

Un journaliste du groupe de presse Iwacu a été battu le 24 février par un groupe de jeunes imbonerakure dans la commune de Giheta en province de Gitega. Selon les propres dires du journaliste, il était dans un bar lorsque des Imbonerakure l'ont battu. Ils lui reprochaient de diffuser de fausses informations et surtout de ne pas aimer sa commune natale. Il a dû passer la nuit à l'hôpital suite aux blessures. Dans un pays où tout doit paraître rose, n'importe quel reportage qui n'est pas lissé et ne dit pas des bienfaits des

autorités doit être sanctionné. Le comble de l'ironie ici est que le principal responsable de cette barbarie a été relâché malgré les témoignages de la population.

C. Harcèlement par la police

Dans cette tentative d'intimidation des journalistes dans l'optique de les faire taire avant les échéances électorales, aucun journaliste n'est épargné même des médias publics. Fin mars, un véhicule de la Radio Télévision Nationale du Burundi (RTNB) qui rentrait les journalistes vers minuit a été arrêté par des policiers dans la zone de Nyakabiga en Mairie de Bujumbura. Pourtant, la jeep était convoyée par deux militaires de la Brigade spéciale pour la protection des institutions (BSPI) et avait l'insigne de la RTNB. Les journalistes à bord ont été humiliés, sommés de quitter le véhicule pour une opération de contrôle. Excédés par les actes de brutalité des policiers, les militaires convoyeurs ont tenté de s'interposer. Ils ont subi la même humiliation, l'un d'entre eux a été blessé à la tête. Désarmés, ils ont été conduits à bord d'une camionnette de la Police comme des voyous au Bureau spécial de recherche. Les journalistes qui ont refusé d'être convoyés jusqu'à la maison par des policiers ont suivi leurs amis bérets verts pour voir la suite de l'évènement. Le commandement de la BSPI a finalement dépêché d'autres militaires pour convoier les journalistes. Le lendemain, c'est l'un des militaires convoyeurs blessé qui a été mis au cachot, à la grande déconvenue des journalistes et des compagnons d'armes du militaire en question.

D. Intimidation par les instances judiciaires

Quatre journalistes de la radio Ntumbero FM ont été convoqués au tribunal de Grande instance en commune Mukaza de la mairie de Bujumbura au mois de janvier. Le représentant de l'église du rocher, l'église de l'épouse du chef de l'Etat, réclame que tout le matériel de la radio lui soit remis arguant qu'une convention le lie au directeur et représentant de la radio actuellement en exil, pour l'achat de ce matériel.

Les quatre journalistes dont il est question, Thierry Irambona, rédacteur en chef, Jean de Dieu Nahimana, chef de programmes, Félix Ndayongeye, chef technique et Egide Ndayishimiye ne comprennent pas la raison qui pousse le représentant de l'église du Rocher à réclamer le matériel de la radio Ntumbero

FM. Selon ces journalistes, l'église du rocher ne s'est impliquée en quoi que ce soit dans le fonctionnement de cette radio depuis son lancement il ya deux ans. Mais comme dit la fable de la fontaine, la raison du plus fort est toujours la meilleure.

Le même parquet de Mukaza a convoqué au cours de ce mois de mars un journaliste de BBC Afrique pour un reportage sur le titre accordé au président Nkurunziza par les instances du parti au pouvoir. Accusé d'outrage au chef de l'Etat, le journaliste a été interrogé pendant près de trois heures, sur ce reportage. De plus, selon le parquet, les affirmations des personnes interrogées dans le reportage pourraient diviser les Burundais et provoquer de nouvelles violences dans le pays. Des affirmations qui frisent le ridicule en somme car si dans une démocratie comme le pouvoir le prétend, des idées divergentes peuvent diviser un pays, c'est que cette démocratie s'oriente plutôt vers l'autoritarisme.

Auparavant, la même journaliste avait été convoquée au conseil national de la communication pour le même reportage. Alors que lors de l'entrevue, avec la vice présidente du CNC, il lui était reproché ce que le CNC a appelé une « affirmation gratuite », ce fut pour elle une grande surprise en apprenant que dans une lettre transmise aux instances de la BBC, la correspondante a porté atteinte à la vie privée du chef de l'Etat, et qu'elle s'est livrée à une tentative de diviser les burundais . Tout cela pour avoir osé dire que la nouvelle constitution pourrait permettre au chef de l'Etat de diriger le pays jusqu' en 2034.

Conclusion

Alors que le Burundi s'achemine petit à petit vers le référendum constitutionnel du 17 Mai 2018, le pouvoir en place s'active et se prépare pour que le rendez-vous arrive en ayant tous les atouts en main pour la victoire du "oui". Cela exige du pouvoir la confiscation de l'espace public et la mise au pas des professionnels des médias. La nomination de la commission chargée de préparer la synergie va dans cette droite ligne. Tout aussi bien, le contrôle strict du travail des journalistes et les convocations par les instances judiciaires n'ont d'autres visées que de maintenir les professionnels des médias dans la peur et ainsi les empêcher de voir tous les ratés durant ce processus électoral.

Pour atteindre cet objectif, aucun journaliste n'est épargné, même ceux des médias publics comme rapporté ci haut. Des policiers, outils de cette brutalité et qui exercent quotidiennement la violence finissent par en avoir dans les fibres. Dans ces conditions, point d'amis. Une violence ontologique ne discrimine pas. Celui qui la porte tue sa maman, son papa, son frère. Ce genre de policiers devenus monstres sont disponibles pour un pouvoir de Bujumbura qui veut durer toute l'éternité.